

# MODE D'EMPLOI ATTRIBUTION DE L'AIDE VAE

Jusqu'au 31 décembre 2024

## Comment l'obtenir ?

### 1. RETRAIT DU DOSSIER

Retirez votre dossier de demande de subvention :

- sur le site internet de la COBAN [www.coban-atlantique.fr](http://www.coban-atlantique.fr)
- sur le site internet des 8 communes
- sur demande à la COBAN ou par mail à [subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)



### 3. INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

Votre dossier sera étudié par les services de la COBAN dans un délai d'un mois.



N/B : pour tout dépôt de dossier par mail, un accusé de réception vous sera envoyé. Veillez à ce que les pièces jointes ne dépassent pas la taille cumulée de 20 mégaoctets (Mo).



### 2. DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET

Déposez votre dossier complet :

- par mail : [subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)
- par courrier ou remise en main propre à l'adresse suivante : 46 avenue des Colonies, 33510, ANDERNOS-LES-BAINS



**NOUVEAU RÈGLEMENT  
NOUVEAUX CRITÈRES**

### 4. RÉPONSE OFFICIELLE & VERSEMENT

Après instruction de votre dossier, un courrier officiel vous sera envoyé pour vous informer de l'accord ou du rejet de la subvention.



Dans le cas d'une réponse positive, la COBAN procédera au versement de la subvention dans un délai d'environ 2 mois.

**200€**  
**POUR ALLER PLUS LOIN**

La Coban vous offre jusqu'à 200 €\* pour l'acquisition de votre VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

PARCOURIR LE BASSIN AUTREMENT TOUT EN AGISSANT POUR DEMAIN

COBAN  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

[coban-atlantique.fr](http://coban-atlantique.fr)

\*Offre soumise à conditions. Toutes les infos sur [coban-atlantique.fr](http://coban-atlantique.fr)

Pour toute autre information, merci de contacter le 05 57 76 21 82  
ou le 05 57 76 39 88 ou [subventionvae@coban-atlantique.fr](mailto:subventionvae@coban-atlantique.fr)

[coban-atlantique.fr](http://coban-atlantique.fr)